

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUIN 2007**
tenue sous la présidence de M. P.-Y. FAVARGER
et de Mme M. BAUDUCCIO-DELUC

Présents :	Mme	M.	BAUDUCCIO-DELUC	Conseillère municipale
	M.	C.	BERDAT	Conseiller municipal
	Mme	A.	DERUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
	MM.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
		P-Y.	FAVARGER	" "
		F.	FLORINETTI	" "
	Mmes	M.	GARCIA	Conseillère municipale
		B.	HUNKELER DYLA	" "
		A.-C.	IGLEHART-RIBAUX	" "
	MM.	J.-M.	KARR	Conseiller municipal
		J.	LOCHER	" "
	Mmes	J.	MARTIN-ACHARD	Conseillère municipale
		D.	MEYNET	" "
		C.	OTHENIN-GIRARD	" "
	MM.	F.	PERRIN	Conseiller municipal
		F.	REVERDIN	" "
		L.	RIVOIRE	" "
	Mmes	G.	SALERNO	Conseillère municipale
		M.	SOBANEK	" "
		M.	SOMMER	" "
	M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mmes	C.	TIERCY	Conseillère municipale
		H.	WYSS	" "
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Maire
	MM.	E.	BIEDERMANN	Conseiller administratif
		F.	WALPEN	Conseiller administratif
		M.	R.	Secrétaire général
Excusés :	MM.	C.	LIBEREK	Conseiller municipal
		C.	RIVOIRE	" "
Public :	19 personnes à la salle communale Jean-Jacques Gautier 9 personnes à la salle du Conseil municipal			

Procès-verbal : M. Antoine PANCHAUD/Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 25 avril 2007 validant les élections des Conseils municipaux du 25 mars 2007, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 27 avril 2007 -
- 2) Prestation de serment des conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge -
- 3) Election du bureau du Conseil municipal : président(e), vice-président(e) et secrétaire -
Immédiatement après son élection, le(la) président(e) reçoit le serment du doyen d'âge -
- 4) Nomination des diverses commissions et des diverses délégations.

Avant la cérémonie officielle, les anciens et nouveaux conseillers administratifs et municipaux, accompagnés de leur conjoint, ont été invités à se retrouver, à 18h.30, autour d'un buffet organisé sous tente installée dans le parking de la mairie.

A 20h., les points 1 et 2 du présent ordre du jour se sont déroulés dans la salle communale, en présence du public. Une délégation de la Lyre a agrémenté cette partie de la séance.

Dès 20h.40, les conseillers municipaux se retrouvèrent dans la salle du Conseil municipal, à la villa Sismondi, pour la suite de cette séance d'installation.

Avant de passer à l'ordre du jour, Mme Grandjean-Kyburz, maire, a adressé quelques mots de bienvenue.

" En tant que Présidente du Conseil administratif, je souhaite ouvrir cette première séance du Conseil municipal de la législature 2007-2011 en musique, et je donne immédiatement la parole (ou le son) à l'Harmonie La Lyre de Chêne-Bougeries pour un premier morceau.

(Musique)

Je remercie La Lyre de son aimable concours.

Au nom du Conseil administratif, je tiens à adresser mes plus vives félicitations aux anciens conseillers municipaux pour leur réélection et aux nouveaux pour leur entrée au Conseil municipal de Chêne-Bougeries.

Vous avez fait le choix de vous rendre disponible pour cette fonction importante entre toutes, celle de représenter nos concitoyennes et concitoyens et d'apporter votre contribution à travers le débat à la définition de l'intérêt général pour que notre ville

.../...

préserve la qualité de vie qui la caractérise. Soyez-en remerciés. 10 nouveaux conseillers municipaux sur 25, ce changement dans la continuité amène du sang neuf et une bouffée d'oxygène bienvenue.

J'aimerais vous dire que le Conseil administratif est à votre disposition pour le meilleur accomplissement de votre mandat, en fonction des compétences que la loi donne aux uns et aux autres. Nous souhaitons à notre Collectivité un Conseil municipal engagé, actif, constructif, critique, des débats vivants mais dépourvus de polémique, des contributions fortes mais toujours réfléchies et pensées dans la recherche de la meilleure solution, dut-elle être différente de celle qu'on croyait avoir trouvée avant d'avoir entendu l'argument d'un collègue d'un autre groupe. C'est cette construction d'un avis commun par l'écoute qui est l'essentiel de la démocratie, c'est cette capacité de dialogue qui est la clé de son fonctionnement.

Mais pour qu'une telle unité puisse se réaliser, il importe que chacun y mette du sien, c'est à dire que chaque membre de ce Conseil fasse preuve de compréhension, de patience et de solidarité. Pris au jeu des responsabilités politiques, vous verrez qu'il sera nécessaire d'effacer vos intérêts particuliers devant l'intérêt général.

Assumer un mandat politique, c'est s'intéresser à tout sujet communautaire. Ainsi, je vous invite à faire preuve de curiosité aussi pour des sujets qui, de prime abord, ne vous attirent pas. Vous avez tous reçu des dons et des talents différents. Je vous demande de les faire fructifier dans un climat de respect, de confiance réciproque, de courtoisie et de bonne humeur pour le bien de nos communiers.

Comme certains le savent déjà, nous nous sommes donné les moyens, depuis 2003, de mettre sur pied une politique de "Responsabilités citoyennes" qui s'est adressée en premier lieu aux élèves de nos écoles, des classes de 5P et 6P, âge "charnière" avant l'entrée au cycle d'orientation.

Il s'est agi, par différents moyens (théâtre – philosophie – forum avec les parents et les enseignants – réception par les autorités) de leur montrer que, dans une communauté, chacun a sa place et un rôle et qu'il est impérativement nécessaire de respecter l'autre.

Après le forum citoyen de 2003, au cours duquel les adultes ont participé et échangé idées et souhaits, une Charte communale fut élaborée. Signée lors des Promotions de 2004 par les représentants de différents groupes d'âges, elle s'adresse à tous, adultes et enfants, et définit en trois "maîtres mots" les valeurs de base pour un bien-vivre à Chêne-Bougeries

Respect – Responsabilité et Communication

Des exemplaires de cette Charte sont à votre disposition ce soir.

Pour en revenir au respect, nous avons également été interpellés par l'importance croissante de la campagne "Le Respect, ça change la vie !".

Au niveau collectif, le respect est la base de l'estime de l'autre. Le respect, c'est valider le fait que les êtres humains s'enrichissent mutuellement, tout en acceptant les différences de chacun. La cohésion humaine et la synergie avec les autres permettent de progresser ensemble. Le respect est une valeur, un engagement individuel et collectif qui est promu par l'exemple.

C'est donc tout naturellement que, en période d'élection, le logo "Le Respect, ça change la vie !" s'est adjoint les mots "... et la politique !".

En signant le Pacte du respect en politique, les élus s'engagent à donner toute sa valeur à la vie politique, à la pratiquer avec respect, en reconnaissant la sincérité de leurs "adversaires", en cherchant à les comprendre et, bien entendu, à respecter les engagements pris et la parole donnée.

Ce sont ces valeurs, qui rejoignent celles de notre Charte communale, que je vous engage à cautionner tout au long de cette législature.

Je vous en remercie d'ores et déjà et vous invite à signer ce soir le "Pacte du respect".

Comme vous avez pu le constater, le logo "Le Respect, ça change la vie !" a "fleuri" sur divers supports, du tramway à l'autocollant. Nous avons réuni pour vous des sacoches et des crayons que nous vous offrons avec plaisir, également en signe de notre engagement, de votre engagement.

Merci de vouloir réussir avec les autorités de Chêne-Bougeries. Vous êtes dépositaires de la confiance que vos électeurs ont placée en vous.

Je passe maintenant la parole à M. Pierre-Yves Favarger, doyen d'âge, qui, conformément à la loi, va présider cette cérémonie. "

M. Favarger préside le début de cette séance.

1) Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 25 avril 2007 validant les élections des Conseils municipaux du 25 mars 2007, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 27 avril 2007

M. Favarger donne lecture de l'arrêté susmentionné du 25 avril 2007.

2) Prestation de serment des conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge

M. Favarger donne lecture de la formule de serment prévue par la loi

"Je jure, ou promets, solennellement :
d'être fidèle à la République et canton de Genève;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir
consciencieusement les devoirs de ma charge;
de garder le secret de fonction sur toutes les
informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

A l'appel de son nom, chaque conseiller municipal a répondu par "je le jure" ou "je le promets", en levant la main droite.

Après la prestation de serment, M. Favarger a le plaisir de remettre un bouquet de fleurs à Mme Grandjean-Kyburz.

Avant de clore la première partie de cette séance, Mme Grandjean-Kyburz fleurit également toutes les dames élues ou réélues au Conseil municipal.

3) Election du bureau du Conseil municipal : président(e), vice-président(te) et secrétaire

M. Favarger donne lecture de la proposition élaborée par les porte-parole des différents groupes politiques. Il lit également l'article de loi y-afférent.

La composition du bureau du Conseil municipal proposée est la suivante :

Présidente	:	Mme Mariette BAUDUCCIO-DELUC
Vice-président	:	M. Jean LOCHER
Secrétaire	:	Mme Danielle MEYNET
Membre	:	M. Jean-Michel KARR
Membre	:	Mme Marion GARCIA

M. Locher indique que les divers représentants des groupes politiques ont effectivement décidé entre eux de la composition du bureau de cette législature. Dans la mesure où il y a plus de partis que de postes à repourvoir, un tournus a été prévu respectant l'ordre de la dernière législature. Les représentants ont également souhaité définir clairement au début de la législature quel sera le tournus, son rythme, pour qu'il y ait une continuité dans la transparence, en bref, pour que tout le monde puisse être servi selon ses vœux.

M. Karr précise que le bureau est élu chaque année. Le tournus est donc un tournus de partis, et non pas de personnes. Il a donc été convenu que ce dernier sera respecté en fonction des partis politiques, et non pas des personnes.

La parole n'étant plus demandée, M. Favarger met aux voix la composition du bureau du Conseil municipal.

ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'art. 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, il est procédé à l'élection du bureau du Conseil municipal pour la période législative 2007-2008. Sont élus :

Présidente	:	Mme Mariette BAUDUCCIO-DELUC
Vice-président	:	M. Jean LOCHER
Secrétaire	:	Mme Danielle MEYNET
Membre	:	M. Jean-Michel KARR
Membre	:	Mme Marion GARCIA

- La composition du bureau du Conseil municipal est acceptée à l'unanimité.

M. Favarger donne ensuite la Présidence à Mme Mariette Bauduccio-Deluc.

Mme Bauduccio-Deluc assermente M. Favarger, conformément à la procédure légale.

Mme Mariette Bauduccio-Deluc, présidente du Conseil municipal, prie M. Pierre-Yves Favarger, doyen d'âge, de se lever et lui donne lecture de la formule de serment prévue par la loi :

"Je jure ou je promets solennellement :
d'être fidèle à la République et canton de Genève;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir
consciencieusement les devoirs de ma charge;
de garder le secret de fonction sur toutes les
informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

M. Pierre-Yves Favarger répond : "Je le promets", en levant la main droite.

Madame la Présidente du Conseil municipal adresse une brève allocution.

" Madame le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs, chers Concitoyens,
Les électeurs ont élu ce Conseil municipal avec ses caractéristiques particulières
puisque'il est fortement à droite. Mais ils souhaitent également voir des couches
d'écologie et de socialisme émailler les projets qui seront débattus pendant cette
législature.

Je vais donc barrer ce bateau, mais il est évident que, seule, je ne peux rien. J'ai donc
besoin de vous tous.

Le défi est très intéressant.

Nos différences doivent être le vent dans les voiles de ce bateau nommé Chêne-
Bougeries. C'est ainsi Eole qui le fera avancer vers le port que nous nous sommes
choisi et qui est le bien-être de notre communauté.

Sachons préserver les bases qu'ont posées nos prédécesseurs, notamment la bonne
gestion, mais restons également vigilants face aux dossiers sensibles.

Essayons autant que possible d'éviter les écueils.

Je souhaite que nos débats se déroulent dans le respect et la tolérance. Ramons tous
ensemble et nous gagnerons ce magnifique challenge.

Je vous remercie pour la confiance que vous me témoignez en me confiant cette charge
que j'assumerai au plus près de ma conscience.

Merci de m'avoir écoutée. "

4) Nomination des diverses commissions et des diverses délégations

La Présidente signale que le projet de formation des commissions et délégations, qui vient d'être remis à chacun, a été élaboré par les porte-parole de chaque groupe politique représenté au Conseil municipal.

M. Karr suggère, concernant le déroulement des travaux, que l'on commence par évacuer la question des délégations, qu'ensuite soit traitée celle des présidences et qu'enfin on passe en revue la liste des membres des commissions. Il convient à un moment donné, peut-être en amont de toute cette discussion, de parler du nombre de commissaires dans chacune des commissions, puisque les porte-parole des groupes politiques ne sont pas arrivés à se mettre d'accord à ce jour.

M. Locher tient à dire, au nom du groupe Libéral, qu'une proposition de répartition a été élaborée en collaboration avec les autres partis, à la fois en terme de nombre de commissions et de conseillers siégeant dans les commissions ainsi qu'en terme de répartition des présidences et des délégués. Une séance a eu lieu réunissant les groupes Libéral, Radical, Socialiste ainsi que le groupe des Verts. A l'issue de cette séance, le groupe des Verts n'était pas d'accord avec les propositions formulées. Depuis lors, il a été tenté d'évoluer dans le sens d'un apaisement afin d'obtenir un consensus concernant l'ensemble des répartitions. Cela correspond à un énorme travail et le groupe Libéral ne tient pas à reprendre l'entier des discussions. Il se met lui-même à disposition de M. Karr pour les explications qu'il souhaiterait par rapport aux multiples avancées qui ont été faites. Le groupe Libéral n'est donc pas d'accord de tout reprendre en détail.

Mme Sobanek souligne qu'elle a été surprise, de même que Mme Meynet, lors de cette séance, que le groupe Libéral vienne avec un tableau préétabli, en ayant déjà calculé le nombre de commissaires. Ceci ne correspond pas à la pratique habituelle. En effet, et jusqu'à ce jour, il était tenu compte du poids de chaque parti. Or, on se trouve confronté à une situation exceptionnelle avec un pourcentage de voix très important pour les Libéraux (44.79%) et partant, moins élevé pour les autres partis. On ose donc parler d'une quasi majorité absolue du groupe Libéral. Ce dernier, se basant sur son propre calcul, souhaiterait conserver une parité toute aussi élevée pour ce qui concerne la répartition des sièges en commission. Or, il s'agit-là d'un procédé qui contribue à minoriser les autres partis. Ainsi, une commission composée de 10 membres n'inclurait qu'un commissaire socialiste et deux commissaires du groupe des Verts. En conséquence, ces deux partis bénéficieraient en commission d'une représentation inférieure à celle issue du suffrage universel, soit en l'occurrence 33.33% des voix cumulées. Lorsque les deux partis cités ont souhaité obtenir chacun 2 sièges en commission, il leur a été proposé d'augmenter le nombre de commissaires de 10 à 12. Un nombre aussi élevé de commissaires ne permet plus véritablement de discussion cohérente. On ne saurait donc affirmer que le parti Socialiste était d'accord avec la proposition de répartition des sièges. Néanmoins, on peut comprendre le souci de M. Locher que la discussion ne doit pas être reconduite en détail puisque sur certains sujets, les divers groupes politiques sont effectivement tombés d'accord. Par exemple, il apparaît que la composition des différentes délégations ne présentent pas de grandes divergences. Par contre, concernant certaines présidences ainsi que le nombre des commissaires, en particulier pour ce qui concerne la commission d'urbanisme, laquelle

.../...

compterait 12 membres, une discussion s'impose. En effet, le respect commence par là. Le respect aurait aussi consisté, lors de la première partie de cérémonie qui s'est déroulée dans la salle communale, à expliciter la teneur du pacte dit du "respect" que les membres du Conseil municipal ont été invités à signer. A cet égard, il est malheureux d'avoir mis les conseillères et conseillers municipaux devant le fait accompli. En conclusion, la manière dont s'est déroulé le processus de désignation des commissions relève également de l'irrespect.

M. Locher signale que les groupes politiques ont bien entendu le message de Mme Sobanek. Or, la pierre d'achoppement, au départ de la discussion, était le mode de calcul du nombre proportionnel de commissaires par rapport aux suffrages exprimés. La proposition qui est faite ce soir tient compte des remarques qui viennent d'être exprimées puisque le groupe Libéral a cédé plusieurs sièges pour en arriver à la proposition que les Verts avaient formulée en terme de représentativité dans les commissions. Il a donc fait un pas de plus – et il en a fait beaucoup – dans le sens de ce qui vient d'être dit.

M. Karr observe, à entendre M. Locher, qu'il aurait dû venir avec un mètre afin de calculer les grandes avancées du groupe Libéral ainsi que sa grande magnanimité. Malheureusement, il faut plutôt une loupe. Dans les discussions préliminaires, les groupes ne sont parvenus à aucun accord. Il souhaiterait donc présenter les principaux points sur lesquels ils ont travaillé et sur lesquels ils n'étaient pas tombés d'accord. En premier lieu, le mandat tel que défini par le peuple, soit 44.70% pour les Libéraux, 20.9% pour les Verts etc., n'est pas équivalent au nombre de sièges au Conseil municipal, lequel demeure une approximation. S'agissant des principes défendus par le groupe Libéral, il prétend qu'il a droit à 48% des commissaires parce que c'est le nombre de sièges obtenus qui fait foi. Les Verts ne sont pas d'accord avec ce principe, d'autant plus que lors des discussions préalables, ce pourcentage a été arrondi dans une logique de 50%. A titre d'exemple, on place 5 Libéraux dans la commission "Routes et environnement". En conséquence, cela ne sert pas à grand chose d'avoir un président membre d'un autre groupe politique parce que la discussion est de toute façon parfaitement verrouillée. M. Locher tient mordicus le discours selon lequel cela est parfaitement équitable et que de grandes concessions ont été faites. Les Verts sont ici pour dire "*que les principes qui étaient les vôtres – le premier étant les pourcentages obtenus en élection populaire – sont ceux qui font foi dans la répartition des sièges*". Deuxièmement, il existe une formation "Avenir chênois" qui a obtenu un pourcentage de voix moins élevé. Que serait son poids dans le cadre des commissions ? Il conviendrait donc de veiller impérativement, comme cela a été le cas pour le groupe Démocrate chrétien, il y a huit ans, composé d'une seule représentante, que cette dernière trouve une place dans chaque commission. Chacun doit donc faire un double effort pour que le plus petit puisse toujours siéger. Troisièmement, il convenait de partir d'une base objective, et ensuite seulement de faire des concessions. Les Verts n'avaient aucun problème avec le fait que, dans certaines commissions composées de 5 membres du groupe Libéral, ces derniers aient la présidence de ladite commission. En revanche, les Verts ne sont pas d'accord avec l'automatisme qui vaudrait que, dans les commissions composées de 10 personnes, la base de discussion soit de réserver 5 sièges aux Libéraux, puis de faire d'éventuelles concessions. Concernant des

.../...

commissions composées de 12 membres, les Verts estiment qu'il ne s'agit pas d'une bonne formule. En effet, le Conseil municipal a toujours travaillé plus efficacement en commission plus réduite. Or, un nombre de 12 membres a été proposé pour la commission "Aménagement et urbanisme". Ce n'est pas un choix innocent. On a proposé au groupe Socialiste d'avoir un siège de plus pour les "acheter" et les "monter" contre les Verts, ce qui était assez inélégant. Le groupe Libéral s'est alors aperçu que cela ne fonctionnerait pas et a essayé de marchander avec les Verts. En conséquence, le groupe des Verts n'est pas d'accord avec la mise sur pied de commissions à 12, le groupe Socialiste non plus. C'est une manière peu élégante de mettre sur le même pied d'égalité des formations qui ont respectivement plus de 13% et 20% des voix.

M. Karr tient à ajouter un point important. Il estime que les deux formations les plus importantes de ce Conseil municipal doivent chacune pouvoir présider l'une des deux commissions jugées les plus importantes, et non pas monopoliser les pouvoirs autour d'une seule formation. C'est la raison pour laquelle il propose un nom du groupe des Verts, à la fois pour la commission "Aménagement" et pour la commission "Finances", une candidate et un candidat pour la présidence. Il n'a toutefois pas la prétention de pouvoir briguer la présidence des deux commissions simultanément. Mme Iglehart-Ribaux qui siège pour la première fois en ce Conseil ferait une excellente présidente de la commission Urbanisme en fonction de ses connaissances et de sa pratique. Il pense pour sa part pouvoir présider la commission Finances.

La Présidente reprend la formation des délégations et demande au groupe des Verts de désigner un représentant au Centre sportif Sous-Moulin.

M. Karr propose Mme Wyss.

Mme Meynet s'interroge sur la composition de la délégation au journal Le Chênois. Pourquoi deux délégués Libéraux et non pas un de chaque bord politique ? Y a-t-il une règle en la matière ?

M Karr estime également qu'il serait judicieux de rééquilibrer ladite délégation. Il se tourne du côté du groupe Socialiste.

M. Rivoire rappelle que l'usage voulait que, dans les 3 communes, aucun parti n'ait la majorité des sièges. On a donc essayé d'éviter d'avoir un parti ou un groupe qui obtienne la mainmise. Il convient également d'équilibrer la répartition sur les Trois-Chêne. A ce jour, il n'a toutefois pas connaissance de ce qui a été décidé dans les deux autres communes.

Mme Meynet estime qu'il faut savoir quels sont les partis représentés au journal Le Chênois avant de désigner la délégation de Chêne-Bougeries. Le Chênois est un organe d'information donc le comité de gestion est extrêmement important puisqu'il fixe aussi la ligne éditoriale du journal. Il serait regrettable qu'un parti pèse plus que d'autres à l'intérieur de cette délégation.

.../...

M. Karr annonce qu'il soutient la proposition de Mme Meynet qui consisterait à voter cette délégation lors d'une prochaine séance, une fois que les autres communes se seront déterminées.

La Présidente met aux voix la proposition de Mme Meynet de reporter le vote sur la délégation au journal Le Chênois à la prochaine séance.

- Par 14 voix pour, 2 contre, 6 abstentions, la proposition de report du vote est acceptée.

Mme Grandjean-Kyburz fait remarquer que l'assemblée générale du journal Le Chênois doit avoir lieu le 25 juin prochain. Les représentants au comité des deux autres communes seront connus dès demain. Elle demande que les représentants de Chêne-Bougeries soient d'accord de siéger le 25 juin, quand bien même ils n'auront pas reçu la convocation y relative dans les délais impartis.

La Présidente met aux voix la composition des autres délégations.

- La composition des autres délégations est acceptée à l'unanimité.

La Présidente reprend ensuite la formation des commissions.

M. Karr rappelle que son groupe ne revendique pas quatre présidences, mais deux, pour l'ensemble du Conseil municipal. Dans la mesure où les deux présidences des commissions Aménagement et Finances conditionnent les autres, il propose de commencer par celles-là.

Mme Sobanek estime elle aussi que les deux commissions précitées sont les plus importantes au vu des enjeux de la législature. Le groupe Socialiste soutient la proposition des Verts.

La Présidente prend note de l'identité des deux candidats pour la présidence de la commission Finances, à savoir Mme Salerno et M. Karr.

M. Karr demande un vote à bulletin secret dans la mesure où il s'agit d'une élection.

La Présidente demande qui est favorable au vote à bulletin secret.

Plus d'un tiers des membres du Conseil étant favorable à une élection au bulletin secret, la Présidente procède ensuite à une modification de l'ordre du jour.

- A l'unanimité, les membres du Conseil municipal se prononcent favorablement concernant une modification de l'ordre du jour introduisant l'élection de deux présidences au bulletin secret.

Vote au bulletin secret.

Résultat du vote : 23 bulletins délivrés, 23 bulletins rentrés, 23 bulletins validés.

Est élue : Mme Salerno (14 voix)

Obtient des voix : M. Karr (9)

La Présidente prend note de l'identité de deux candidats pour la présidence de la commission Urbanisme, à savoir Mme Iglehart-Ribaux et M. Locher.

Vote au bulletin secret.

Résultat du vote : 23 bulletins délivrés, 23 bulletins rentrés, 22 bulletins validés, 1 bulletin nul.

Est élu : M. Locher (15 voix)

Obtient des voix : Mme Iglehart-Ribaux (7)

La Présidente passe ensuite en revue la formation des autres commissions.

A la commission Urbanisme, s'annoncent Mme Sobanek et M. Favarger.

A la commission Naturalisations, Mme Tiercy prend le siège des Verts.

A la commission Routes, M. Favarger s'annonce pour le groupe Socialiste, Mme Iglehart-Ribaux pour les Verts.

A la commission Sports, les Verts délèguent Mme Wyss.

A la commission Affaires sociales et prévention, Mme Tiercy et M. Karr renoncent à leur représentation.

A la commission Culture, le groupe Socialiste propose Mme Meynet et M. Favarger.

La Présidente donne lecture de la composition des commissions.

La délibération suivante a été établie.

NOMINATION DES DIVERSES COMMISSIONS ET DES DIVERSES DELEGATIONS

Vu la lettre circulaire du Département du territoire du 2 mai 2007 et l'arrêté du Conseil d'Etat du 7 mars 2007 -

Conformément à l'art. 10 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Le Conseil municipal, **par 21 voix pour et 1 abstention,**

DESIGNE les membres des commissions permanentes et des délégations pour la législature 2007-2011.

La Présidente passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz qui donne communication de la répartition des fonctions et des dicastères au sein du Conseil administratif.

.../...

1) Mme Béatrice Grandjean-Kyburz est désignée comme présidente, portant le titre de maire.

Elle est chargée des dicastères suivants : Petite enfance et Jeunesse; Affaires sociales et Prévention; Culture.

Son suppléant est M. Emile Biedermann.

2) M. Emile Biedermann est désigné comme vice-président.

Il est chargé des dicastères suivants : Routes-circulation-transports-assainissement et environnement; Bâtiments et Constructions; Sports et Secours.

Son suppléant est M. Francis Walpen.

3) M. Francis Walpen est désigné comme membre.

Il est chargé des dicastères suivants : Finances et Administration; Urbanisme.

Sa suppléante est Mme Béatrice Grandjean-Kyburz.

Mme Grandjean-Kyburz indique ensuite

concernant la tenue de séances,

- 11 juin 2007, 12h.00, bureau du Conseil intercommunal du CSSM
- 20 juin 2007, 18h.00, séance du Conseil intercommunal du CSSM suivie d'un repas
- 11 juin 2007, 12h.15, bureau du Conseil municipal
- 21 juin 2007, 20h.30, séance ordinaire du Conseil municipal
- 20 juin 2007, 18h.30, séance de la commission Culture
- 25 juin 2007, 18h.30, assemblée du journal Le Chênois

concernant les manifestations,

- 7 juin 2007, 19h.00, exercice de la compagnie des sapeurs-pompiers devant le local du feu. La suite de l'exercice se déroulera à Bernex. Un transport sur place est prévu avec départ à 19h.30. L'exercice se déroulera à Bernex jusqu'à environ 22h.15. Une liste d'inscription est mise en circulation.
- 5 juin 2007, 20h.00, représentation de deux pièces de théâtre dans le cadre des Mardis de Sismondi.
- 22 juin 2007, 19h.00, tournoi de football mixte au Centre sportif de Plan-les-Ouates. Une liste d'inscription est mise en circulation.

M. Karr saisit l'occasion de rappeler que, lors de la séance préparatoire de répartition des sièges de commissions, une modalité d'organisation desdites commissions a été évoquée. Il avait été convenu de soumettre une proposition à l'ensemble du Conseil municipal. Ladite modalité prévoyait notamment un calendrier fixe pour que les commissaires puissent s'organiser. Il souhaiterait dès lors que des propositions de dates soient transmises au plus tôt par courriel aux membres du Conseil municipal. Durant la précédente législature, il avait été constaté que l'absentéisme était notamment dû au fait que certaines commissions étaient agendées de manière impromptue.

M. Berdat rappelle qu'il avait proposé, par voie de motion, d'établir un calendrier, lors de la précédente législature, mais que cela avait été refusé. Il se réjouit que ce Conseil municipal soit plus enclin à planifier ses commissions. A Chêne-Bourg, par exemple, les séances sont prévues sur une année, ce qui permet à chaque commissaire de véritablement s'organiser.

La Présidente signale qu'une séance avec les présidents des commissions est fixée au 13 juin à 18h.30 pour travailler sur ce calendrier. Elle prend note que deux présidents ne peuvent pas y assister.

Pour M. Locher, le planning qui avait été établi lors de la précédente législature a bien fonctionné. Il pourrait être repris puisqu'il a fait ses preuves. Il n'y a donc pas besoin de prévoir une séance supplémentaire pour discuter de cela.

Mme Sobanek tient à préciser qu'il faut essayer d'éviter de "charger" tous les jours de la semaine.

M. Karr soutient l'idée de M. Locher de partir sur un calendrier provisoire. Cas échéant, il sera toujours possible de le modifier. Il demande que ce dernier soit transmis dans les meilleurs délais.

- En conséquence la Présidente annule la séance prévue le 13 juin 2007.

M. Rivoire pense également qu'il serait souhaitable qu'il n'y ait pas de séance de commission le même jour qu'une séance plénière du Conseil municipal, à l'exception de la commission Naturalisations.

Mme Tiercy estime pour sa part qu'il serait judicieux que les "Naturalisations" aient également lieu un autre jour.

La Présidente prend note des remarques exprimées.

La séance est levée à 22h.00

La Secrétaire
du Conseil municipal
D. MEYNET

La Présidente
du Conseil municipal
M. BAUDUCCIO-DELUC